

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

AMENDEMENT

N ° CD22

présenté par

Mme Beauvais, Mme Valérie Boyer, Mme Trastour-Isnart, M. Jean-Claude Bouchet,
Mme Lacroute, M. Lurton, M. Bazin, M. Vialay et M. Viala

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.